



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et sociale**

Séance du 23 mai 2019

Convocation du 17 mai 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Patrice Pattée par M. Philippe Laurent,  
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,  
M. Xavier Tamby par M. Christian Lancrenon,  
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Catherine Arnould par Mme Chantal Brault

Etaient absents non représentés :

M. Timothé Lefebvre,  
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

M. Thibault Hennion

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 23 mai 2019**

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et sociale**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 et l'article 34,

Vu la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°13 du 5 octobre 2017 adoptant le dispositif de prolongation du plan d'accès à l'emploi titulaire,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14 mai 2019,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières : administrative, technique, médico-sociale, animation et culturelle,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement, aux évolutions de carrière des agents et à l'organisation des services :

Dans la filière technique, de :

- supprimer un poste de technicien à temps complet,
- supprimer deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- créer un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- créer deux postes d'adjoint technique à temps complet.

Dans la filière administrative, de :

- supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- créer un poste d'attaché principal à temps complet.

Dans la filière médico-sociale, de :

- supprimer un poste d'éducateur de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- créer un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

ADOPTE le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2019, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la préfecture de Nanterre  
le ..... 3...1 MAI 2019.....  
et publié le ...3...1...MAI...2019..

VILLE DE SCEAUX  
Tableau des effectifs au 1er juin 2019

Le Directeur Général Adjoint des Services

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs autorisés	
		BUDGETAIRES	dont TNC
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (pour information)</b>			
Directeur général des services	A	1	
Directeur général adjoint des services	A	2	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché hors classe	A	2	
Attaché principal	A	5	
Attaché	A	27	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	5	
Rédacteur	B	12	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	31	
Adjoint administratif	C	23	1
<b>TOTAL (1)</b>		<b>112</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur principal	A	3	
Ingénieur	A	3	
Technicien principal 1ère classe	B	2	
Technicien principal 2ème classe	B	8	
Technicien	B	4	
Agent de maîtrise principal	C	4	
Agent de maîtrise	C	4	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	10	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	37	
Adjoint technique	C	91	1
<b>TOTAL (2)</b>		<b>166</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
Conseiller socio-éducatif	A	1	
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	A	1	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	1	
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A	8	
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	8	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	2	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	9	
Agent social principal de 2ème classe	C	5	
Agent social	C	2	
Cadre de santé paramédical de 2ème classe	A	1	
Puéricultrice classe supérieure	A	2	
Puéricultrice de classe normale	A	3	
Psychologue de classe normale	A	1	1
Infirmier de classe supérieure	B	1	
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	2	
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	33	
<b>TOTAL (3)</b>		<b>80</b>	<b>1</b>



**VILLE DE SCEAUX**  
Tableau des effectifs au 1er juin 2019

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs autorisés	dont
		BUDGETAIRES	TNC
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Educateur APS principal de 1ère classe	B	0	
Educateur APS principal de 2ème classe	B	1	
Educateur APS	B	5	3
<b>TOTAL (4)</b>		<b>6</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Bibliothécaire principal	A	1	
Bibliothécaire	A	2	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	4	
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	2	
Adjoint du patrimoine	C	1	
<b>TOTAL (5)</b>		<b>13</b>	
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			
Brigadier chef principal	C	2	
Gardien - Brigadier	C	2	
Gardien	C	2	
<b>TOTAL (6)</b>		<b>6</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Animateur territorial	B	4	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	10	
Adjoint d'animation	C	33	4
<b>TOTAL (7)</b>		<b>47</b>	<b>4</b>
<b>EMPLOIS HORS FILIERE</b>			
Directeur de cabinet		1	
<b>TOTAL (8)</b>		<b>1</b>	
<b>TOTAL GENERAL (1 à 8)</b>		<b>431</b>	<b>10</b>
<b>Soit, en équivalent temps plein :</b>		<b>428,84</b>	

